

RESSOURCES DU FOYER

2022 / 2023

Dossier à rendre au plus tard le jeudi 7 Juillet. A défaut, le coefficient maximum sera appliqué.

- Si vous ne souhaitez pas remplir ce dossier vous acceptez d'être facturé automatiquement sur la tranche n°6 du barème voté par le conseil municipal.
- Les Familles non riegoises sont automatiquement tranche n°6 du barème.

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous confirmons que les données collectées dans le cadre de ces procédures d'inscription servent uniquement à assurer l'accueil de vos enfants dans de bonnes conditions, et à assurer le service de facturation. Elles ne sont en aucun cas transmises à des fins commerciales. Si vous souhaitez disposer de votre droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données, nous vous invitons à prendre contact avec nos services : 02 98 06 51 43.

Année scolaire 2022 – 2023

NOM ET PRENOM DU BENEFICIAIRE :

COMPOSITION DE LA FAMILLE												
NOM	Monsieur		Madame				Réservé à l'administration					
Prénom												
ENFANTS A CHARGE	1		2		3		4		5		6	
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille
NOM
Prénom
Date de Naissance

Liste des Pièce à fournir :

- Impôt sur les revenus 2020 avis d'impôt établi en 2021.
- Trois derniers bulletins de salaire (si changement de situation depuis la déclaration d'impôts).
- Attestation de paiement des 3 derniers mois pour les régimes :
 - CAF
 - Caisse maritime
 - MSA, EDF GDF, SNCF, RATP

Je-Nous soussigné-e-es :

Certifie-ions sur l'honneur que les renseignements suivants sont exacts.

Fait à Riec-sur-Bélon, le _____

Signature

LES TARIFS :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 fixant les tarifs communaux pour l'année 2021,

Considérant les propositions faites par les différentes commissions municipales et la commission Ressources pour la fixation des tarifs communaux pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, adopte les tarifs suivants :

Évolution des tarifs communaux	Vote 2021	Propositions pour le vote pour 2022
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE		
Restauration scolaire (délib du 30/05/2018)		
Tranche 1 (< 455 €)	0,82	0,84
Tranche 2 (de 456 à 578 €)	1,45	1,49
Tranche 3 (de 579 à 693 €)	2,08	2,13
Tranche 4 (de 694 à 800 €)	2,50	2,57
Tranche 5 (de 801 à 950 €)	2,92	3,00
Tranche 6 (> 950 € Crèche Les Pit chounets et non riécois)	3,34	3,42
- Adultes	5,92	6,07
Garderie périscolaire du matin (délib du 30/05/2018)		
Tranche 1 (< 455 €)	0,20	0,21
Tranche 2 (de 456 à 578 €)	0,41	0,42
Tranche 3 (de 579 à 693 €)	0,52	0,53
Tranche 4 (de 694 à 800 €)	0,73	0,75
Tranche 5 (de 801 à 950 €)	0,89	0,91
Tranche 6 (> 950 € Crèche Les Pit chounets et non riécois)	1,05	1,08
Garderie périscolaire du soir (délib du 30/05/2018)		
Tranche 1 (< 455 €)	0,30	0,31
Tranche 2 (de 456 à 578 €)	0,62	0,64
Tranche 3 (de 579 à 693 €)	0,94	0,96
Tranche 4 (de 694 à 800 €)	1,15	1,18
Tranche 5 (de 801 à 950 €)	1,36	1,40
Tranche 6 (> 950 € Crèche Les Pit chounets et non riécois)	1,57	1,61